



Dans la mesure du possible, l'aménagement des locaux devrait permettre d'envisager des règles de circulation.

- ✓ Installer des « points clientèle »
- ✓ Limiter au maximum l'accès des visiteurs (accès à une partie restreinte des locaux ; vente sur le trottoir par la porte d'entrée) (annexe 2)
- ✓ Pour limiter le temps de présence de la clientèle dans les locaux, on peut envisager de délimiter la zone client au strict minimum et favoriser un sens de circulation entrant et sortant (annexe 3) (pour les locaux le permettant).

En cas d'impossibilité d'aménagement des locaux, envisager d'effectuer un dépôt de pain ou des livraisons (avec port de masques FFP2 obligatoire).

2 Limiter les contacts

Le responsable devra établir les règles de circulation en limitant au minimum les contacts et croisements entre le personnel et les clients ou les contacts extérieurs (fournisseurs, livreurs).

Respecter au mieux les mesures suivantes :

- ✓ Circuler à plus d'un mètre des personnes d'autres équipes (pour les locaux > 3 pièces et si le cloisonnement est effectué), des personnes extérieures et de la clientèle
- ✓ Pas de poignées de mains
- ✓ Utilisation de mouchoirs à usage unique pour : toux, éternuement...
- ✓ Port de masques en présence des personnes extérieures à l'équipe (livreurs, fournisseurs)
- ✓ Eviter les regroupements

Dangers

Contagiosité en présence d'une personne malade

Moyens de maîtrise

1 Evacuer la personne malade

Repérer et équiper de masque anti-projection les personnes qui débute la maladie. Dès l'apparition des signes, l'installer à l'écart des autres (lieu isolé près de la sortie, 3 ou 4 m de distance des autres).

Permettre la délivrance des antiviraux dans les 6h suivant le début des troubles

- Contacter un médecin
- Les antiviraux doivent idéalement être pris dans les premières heures de la maladie. Les antiviraux sont alors d'autant plus efficaces.

Prévoir quelques tenues de protection pour le cas où du personnel serait amené à porter assistance à un malade dans les locaux : Gants (non stériles), blouses jetables et masques FFP2.

Equiper de masques FFP2 les « personnes contact » et les inviter à quitter les locaux (pour laisser la place aux équipes de nettoyage) et à consulter un médecin dans les 24 H.

Reconditionnement des locaux par bio nettoyage avant nouvelle occupation des locaux. En cas de déclaration de grippe chez un membre du personnel en contact avec les aliments, nettoyer des vitrines et/ou des plans de travail et jeter tous les aliments.

Pas de quarantaine à l'initiative de l'employeur, (tant qu'on considère que les personnes ne deviennent contagieuses qu'à l'apparition des signes).

Dangers

Diffusion de mauvaises pratiques d'hygiène/ Environnement anxigène

Moyens de maîtrise

1 Informer le personnel

Informé, formé.... Et convaincre. Faire comprendre aux personnels la démarche de prévention

- Informations des personnels sous forme d'affiche (annexe 4 ou informations institutionnelles INPES)
- Informations des clients sur les critères de contagiosité (les mêmes que pour le personnel) également par voie d'affichage sur les vitrines
- Formation des personnels au lavage des mains, à l'utilisation des SHA et au port du masque
- Informer le personnel en continu de la situation sanitaire (informations disponibles sur le site Internet du CNBF)

Formaliser certaines dispositions comme le port de masques FFP2 par le personnel

Adapter les recommandations aux réalités de la clientèle locale

Annexe 1 : Grille d'autoévaluation de sa propre contagiosité

En période pandémique (les foyers de maladie se trouvent dans le pays) :

Personnels, Attention !

Pourriez-vous représenter un risque de contagion pour votre entourage ?

Des signes d'atteinte respiratoire sont-ils apparus récemment ?

- Toux ;
- Eternuements répétés (plus de 3 fois en une heure) ;
- Écoulement nasal ou impression de nez bouché ;
- Mal à la gorge ;
- Gêne respiratoire inhabituelle.

Et / ou des signes d'infection virale ?

- Fièvre supérieure à 38°C ;
- Conjonctivite (larmes abondantes, irritation oculaire) ;
- Courbatures ;
- Maux de tête ;
- Fatigue inhabituelle ;
- Sensation de vertiges, de faiblesse.

Si vous présentez un ou plusieurs de ces signes :

- Ne rejoignez pas vos collègues sur votre lieu de travail ;
- Tenez-vous à distance d'au moins 1 mètre de votre entourage ;
- Mettez un masque ;
- Lavez-vous les mains ;
- Et consultez au plus vite un médecin.

Si vous êtes en train de commencer une grippe, des médicaments antiviraux peuvent vous être prescrits. Ils sont d'autant plus efficaces que les traitements sont commencés tôt, idéalement dans les 6 heures qui suivent le début des manifestations de la grippe.

